



Madame Marie Bissonnette
Conseillère en relations de travail
Direction des ressources humaines, Université de Montréal
7077, avenue du Parc, 5e étage
Montréal (Québec), H3N 1X7
marie.bissonnette@umontreal.ca

Par courriel

Objet : Dépôt de grief portant sur un retard de paiement d'un contrat d'
_____ à l'unité _____

Madame Bissonnette,

Au cours de la session d'_____, l'unité _____ a
embauché la personne salariée _____ afin
d'assurer la fonction d'_____. La
prestation de travail a débuté le _____. Or, le Syndicat a
été informé que la personne salariée n'a pas été payée pour son contrat d'une durée
_____ heures. Cette pratique de l'Employeur contrevient à l'article 7.06 ainsi qu'à
tout autre article s'y référant de la convention collective des auxiliaires
d'enseignement, auxiliaires de recherches et assistant-es techniques étudiant-es du
SÉSUM, à l'article 43 de la *Loi sur les normes du travail* (L.R.Q., c. N-1.1), ainsi
qu'à ses obligations en vertu du Code du travail et à son obligation de bonne foi dans
ses relations contractuelles.

Ainsi, le Syndicat demande à l'Employeur :

- De payer la personne salariée lors de la prochaine période de paie.
- D'intervenir auprès de l'administration de l'unité _____ afin de faire cesser cette violation de la convention collective dans le futur.
- De verser un montant de (100) dollars à la personne salariée à titre de compensation pécuniaire.
- De verser un montant de (100) dollars au Fonds de justice sociale de l'Alliance de la fonction publique du Canada.

Nous vous invitons à agir rapidement.

Gabriel Dubuc
Responsable des relations de travail
SÉSUM

La personne salariée

Signature

Signature

Date

Date

Adresse physique

3744 Jean-Brillant, bur. n° 390-17
Université de Montréal
Montréal (Québec)

Adresse postale

S.É.S.U.M.
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7

Téléphone

514-343-6111 n° 17312

Site internet

www.sesum.org

Adresse courriel

Remise des griefs :
convention@sesum.org

Toute autre question :

info@sesum.org



Madame Marie Bissonnette
Conseillère en relations de travail
Direction des ressources humaines, Université de Montréal
7077, avenue du Parc, 5e étage
Montréal (Québec), H3N 1X7
marie.bissonnette@umontreal.ca

Par courriel

Objet : Dépôt de grief portant sur un retard de paiement d'un contrat d'
_____ à l'unité _____

Madame Bissonnette,

Au cours de la session d'_____, l'unité _____ a
embauché la personne salariée _____ afin
d'assurer la fonction d'_____. La
prestation de travail a débuté le _____. Or, le Syndicat a
été informé que la personne salariée n'a pas été payée pour son contrat d'une durée
_____ heures. Cette pratique de l'Employeur contrevient à l'article 7.06 ainsi qu'à
tout autre article s'y référant de la convention collective des auxiliaires
d'enseignement, auxiliaires de recherches et assistant-es techniques étudiant-es du
SÉSUM, à l'article 43 de la *Loi sur les normes du travail* (L.R.Q., c. N-1.1), ainsi
qu'à ses obligations en vertu du Code du travail et à son obligation de bonne foi dans
ses relations contractuelles.

Ainsi, le Syndicat demande à l'Employeur :

- De payer la personne salariée lors de la prochaine période de paie.
- D'intervenir auprès de l'administration de l'unité _____ afin de faire cesser cette violation de la convention collective dans le futur.
- De verser un montant de (100) dollars à la personne salariée à titre de compensation pécuniaire.
- De verser un montant de (100) dollars au Fonds de justice sociale de l'Alliance de la fonction publique du Canada.

Nous vous invitons à agir rapidement.

Gabriel Dubuc
Responsable des relations de travail
SÉSUM

La personne salariée

Signature

Signature

Date

Date

Adresse physique

3744 Jean-Brillant, bur. n° 390-17
Université de Montréal
Montréal (Québec)

Adresse postale

S.É.S.U.M.
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7

Téléphone

514-343-6111 n° 17312

Site internet

www.sesum.org

Adresse courriel

Remise des griefs :
convention@sesum.org

Toute autre question :

info@sesum.org